



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions

OBJET : CONTRAT DE PRESTATION DE
SPECTACLE ENTRE LE CCAS ET "OLB
PRODUCTIONS"

DÉCISION N° DM-CCAS-21-006
EN DATE DU 28 JUILLET 2021

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la proposition faite par la société OLB PRODUCTIONS représenté par Mr Olivier BAILLY, dont le siège social est situé 36 route des Rieux 59141 Iwuy, d'assurer la prestation d'un spectacle « Viva Paradis » les lundi 6 et mardi 7 décembre 2021 (à 15h) pour un montant de 8 490€ (huit mille quatre cent quatre-vingt dix euros) ;

D É C I D E

DE SIGNER un contrat avec la société OLB PRODUCTIONS représenté par Mr Olivier BAILLY, dont le siège social est situé 36 route des Rieux 59141 Iwuy, relatif à la prestation d'un spectacle « Viva Paradis » les lundi 6 et mardi 7 décembre 2021 (à 15h) pour un montant de 8 490€ (huit mille quatre cent quatre-vingt dix euros) ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,

Signé

Cécile BRÉON